



MBDA achève les tirs de qualification du missile Sea Venom/ANL

MBDA a réalisé avec succès, le 17 novembre, le dernier tir de qualification du missile antinavire Sea Venom/ANL sur le site d'essai DGA de l'Île du Levant.

Le missile antinavire Sea Venom/ANL, qui équipera bientôt les hélicoptères Wildcat AW159 de la Royal Navy et H160M Guépard de la Marine Nationale, est un programme en coopération réalisé dans le cadre du traité de Lancaster House, conclu entre la France et le Royaume-Uni, il y a eu dix ans ce mois-ci. Le Sea Venom/ANL est également le premier programme à bénéficier pleinement des centres d'excellence franco-britanniques spécialisés dans les technologies des missiles, qui ont été mis en place par le traité de Lancaster House.

Cet ultime tir de qualification avait pour but de valider les performances du missile en termes de discrimination de cible en environnement naval dense et complexe.

« Je tiens à féliciter les équipes franco-britanniques de MBDA et celles de nos clients étatiques pour l'engagement dont ils ont fait preuve et qui nous a permis de franchir ce jalon de qualification, en dépit des difficultés engendrées par la pandémie de Covid-19 », a déclaré Éric Béranger, le CEO de MBDA. « Ensemble, ces équipes ont démontré que par la coopération nous sommes en mesure de surmonter l'adversité et de fournir des capacités militaires de très haut niveau ».

Les essais précédents avaient permis de tester le domaine de séparation et de tir, le vol rasant à basse altitude, ainsi que les modes d'engagement du missile, tels que l'accrochage après tir (LOAL), l'accrochage avant tir (LOBL), l'opérateur dans la boucle ou encore la sélection du point d'impact.

Notes aux rédacteurs :

Initiative unique en Europe, la mise en place des centres d'excellence de MBDA garantit l'accès des deux pays aux technologies qui leur sont indispensables pour assurer à la fois leur souveraineté nationale et la liberté d'action de leurs forces armées. Ces centres d'excellence ont pu être créés à la suite de la ratification, en 2016, d'un accord intergouvernemental par les parlements français et britannique.

Ces centres d'excellence ont apporté au secteur des armements complexes (CW) des deux pays, à la fois des gains d'efficacité et de la résilience, conformément à l'un des objectifs du traité de Lancaster House de novembre 2010. A travers le partage des compétences et des capacités technologiques de MBDA UK et de MBDA France, ils ont atteint les objectifs qui leur avaient été assignés pour les deux pays : améliorer l'efficacité industrielle et réduire les coûts.

MBDA est le seul groupe européen capable de concevoir et de produire des missiles et systèmes de missiles pour répondre à toute la gamme des besoins opérationnels présents et futurs des trois armées (terre, marine et air).

Fort de ses implantations dans cinq pays d'Europe et aux États-Unis, MBDA a réalisé un chiffre d'affaires en 2019 de 3,7 milliards d'euros et dispose d'un carnet de commandes de 17,5 milliards d'euros. Au total, le groupe propose une gamme de 45 programmes de systèmes de missiles et de contre-mesures en service opérationnel et plus de 15 autres en développement.

La société MBDA est codétenue par Airbus (37,5 %), BAE Systems (37,5 %) et Leonardo (25 %).

Contacts presse :

Jean Dupont

Tél. : +33 0 6333 76466

jean.dupont@mbda-systems.com

Nick de Larrinaga

Tél. : +44 (0) 1438 754699

nick.delarrinaga@mbda-systems.com